

École secondaire et obtention du diplôme



Guide pour les familles de nouveaux arrivants

Le programme du secondaire en Nouvelle-Écosse offre toutes sortes de cours préparant les élèves à la vie après l'école.

En Nouvelle-Écosse, le secondaire présente les caractéristiques suivantes :

- Il comprend des cours de 10^e, de 11^e et de 12^e année.
- L'année scolaire se divise en deux semestres : le premier semestre va de septembre à janvier et le second de février à juin.
- Il est financé par le gouvernement. La participation au système scolaire n'a aucune incidence directe sur le budget des familles.
- Il est ouvert à tous les élèves, du moment qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 21 ans.

Les cours disponibles dans les écoles secondaires de la province sont énumérés sur le **site Web du programme d'études de la Nouvelle-Écosse**. Certaines écoles ont la possibilité d'offrir des cours supplémentaires.

La vie au secondaire

Organisation des classes – Les élèves suivent généralement quatre cours de septembre à janvier et quatre cours différents de février à juin.

- Chaque élève reçoit un emploi du temps avec ses cours au début de l'année scolaire ou du semestre.
- Les établissements divisent la journée d'école en *périodes*. Dans de nombreux établissements, les élèves changent de salle de classe tout au long de la journée d'école, quand ils passent d'une période ou d'un cours à l'autre. Dans l'emploi du temps de l'élève, il peut arriver qu'il ait une période libre sans cours.

Assiduité – Pour obtenir le crédit pour le cours au secondaire, l'élève est censé être présent à au moins 80 % des cours. Pour en savoir plus, veuillez consulter la « [Politique sur l'assiduité et la participation des élèves](#) ».

Portail des élèves et des parents – La province utilise un système informatisé appelé PowerSchool pour gérer les informations sur les élèves, avec un portail fournissant des renseignements sur l'emploi du temps, les évaluations, les notes, l'assiduité, les commentaires du personnel enseignant et les avis envoyés par l'établissement.

- Le portail est accessible à la fois aux élèves et aux parents/tuteurs.
- Votre nom d'utilisateur et votre mot de passe vous seront fournis par le personnel administratif de l'établissement.
- L'adresse du portail est la suivante : https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/eleves_et_parents

Orientation

Au début du secondaire, l'élève se voit offrir un éventail d'options pour des cours. Les choix qu'il fera auront une incidence sur ses débouchés au postsecondaire et dans la vie professionnelle.

Nous encourageons les élèves et les parents/tuteurs à faire les démarches suivantes :

- discuter ensemble des champs d'intérêt de l'élève, de ses forces et de ses atouts;
- discuter avec la conseillère ou le conseiller d'orientation des options pour les cours et pour la vie après l'école secondaire;
- faire des recherches sur les options pour les cours qui correspondent aux objectifs de l'élève au postsecondaire ou dans sa vie professionnelle;
- assister à des présentations et à des sessions d'information à l'école pour s'informer sur le choix des cours;
- réexaminer régulièrement ses plans et les ajuster si nécessaire.

Conseillères et conseillers d'orientation – Ces personnes ont les qualifications nécessaires pour offrir aux élèves, aux familles et aux écoles tout un éventail de services sur place dans l'établissement, dans un esprit de collaboration. Elles proposent notamment des approches en amont ou en réponse à la situation, qui aident l'élève sur le plan de la santé mentale, du bien-être et du développement, qui facilitent son apprentissage et sa réussite scolaire et qui l'aident à réussir les transitions dans sa vie et à préparer son orientation.

MyBlueprint – Le site [MyBlueprint](#) est un outil convivial d'orientation pour les études et pour la vie personnelle et professionnelle, qui permet à l'élève d'explorer les informations sur le marché du travail, ses forces, ses centres d'intérêt et ses options pour la poursuite de ses études ou pour sa formation professionnelle. L'élève peut ouvrir une session sur le site pour effectuer un travail de réflexion sur ce qu'il a appris, pour visualiser les progrès qu'il a accomplis et pour obtenir des informations sur ses réalisations qu'il pourra alors communiquer à d'autres. La famille a aussi accès à un compte MyBlueprint pour accompagner le jeune dans ses projets d'orientation. La démarche est simple : une fois que le membre de la famille a fait sa demande d'inscription, il suffit pour l'élève de suivre un lien pour approuver la demande de ce membre de sa famille.

Agents de liaison avec Nouvelle-Écosse au travail – L'organisme Nouvelle-Écosse au travail affecte des agents de liaison aux différentes écoles de la province. Ils ont pour responsabilité de fournir des informations sur le marché du travail, de permettre aux élèves d'explorer les débouchés, de proposer des ateliers aux élèves et aux familles sur l'orientation professionnelle, etc.

À visiter – Pour trouver un agent de liaison près de chez vous :
<https://careerpathways.ednet.ns.ca/fr/letstalkcareers>

Options pour les cours menant au diplôme de fin d'études secondaires

Lorsque l'élève achève avec succès au moins 18 cours à crédit du programme du secondaire, il reçoit le diplôme de fin d'études secondaires. Achever un cours avec succès, c'est obtenir une note d'au moins 50 % au cours. Chaque cours vaut généralement 1 crédit.

- **Pour les 18 crédits exigés pour le diplôme, il est obligatoire de respecter les conditions suivantes :**
 - au maximum 7 crédits de 10^e année
 - et
 - au minimum 5 crédits de 12^e année
- **Au total, il faut que 13 des crédits (sur 18) soient obtenus dans les matières suivantes :**
 - 3 crédits en langue (1 pour chaque niveau scolaire)
 - 3 crédits en mathématiques (1 pour chaque niveau scolaire)
 - 3 crédits en sciences ou technologie
 - 3 crédits de développement personnel et social
 - 1 crédit en éducation artistique
- **Pour les 5 crédits restants (sur 18), l'élève a le choix entre plusieurs cours en option :**
 - différents cours en option offerts dans les écoles de la Nouvelle-Écosse.
 - Lorsque l'élève participe à un programme à l'extérieur de l'école ou à un autre type d'activité parascolaire, il est possible qu'il puisse bénéficier d'un crédit, si le programme est offert par un prestataire approuvé.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance publie chaque année la [liste des cours et des prestataires approuvés](#).

- L'élève a la possibilité de suivre des cours supplémentaires (au-delà des 18 crédits exigés pour le diplôme), en fonction de ses champs d'intérêt et de ses objectifs.

Validation des acquis

Si vous en avez la possibilité, fournissez à l'école des documents sur les études effectuées antérieurement, des relevés de notes pour ces études ou des bulletins scolaires, afin que l'établissement puisse voir si votre enfant a droit à des crédits validant ses acquis. Il pourra s'avérer utile de faire traduire ces documents en anglais ou en français par un traducteur agréé.

Si l'élève veut s'assurer qu'il respecte bien les exigences du diplôme de fin d'études secondaires, nous l'encourageons à entrer en contact avec la conseillère ou le conseiller d'orientation pour passer en revue les options dont il dispose pour ses cours.

Autres cours et programmes du secondaire

Au cours de ses études en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, l'élève peut aussi profiter des options suivantes, qui lui permettent de suivre d'autres cours ou programmes menant à un certificat. Ces options sont conçues pour les élèves qui souhaitent se concentrer sur leurs champs d'intérêt ou sur une orientation professionnelle bien particulière. Il faut que l'élève consulte l'école pour voir si les cours ou programmes en question sont disponibles dans l'établissement.

Éducation coopérative

L'[éducation coopérative](#) consiste en un cours théorique lors duquel les élèves travaillent sur des compétences particulières et explorent les options pour leur orientation professionnelle. Ils sont placés dans un milieu de travail où ils ont la possibilité d'acquérir une expérience de terrain, d'apprendre à connaître le milieu de travail et d'acquérir des connaissances, des compétences et des attitudes dont ils auront besoin dans la vraie vie pour connaître la réussite dans leur carrière. Pour pouvoir participer à ce programme, il faut avoir 16 ans au moins. Si on a 15 ans, il faut avoir déjà entamé sa 11^e année. L'élève a l'obligation de faire une demande formelle auprès de l'enseignante ou de l'enseignant du cours d'éducation coopérative de l'école.

Majeure de haute spécialisation

Le programme de [majeure de haute spécialisation](#) est un programme menant à un certificat et permettant aux élèves d'obtenir les crédits pour le diplôme de fin d'études secondaires tout en suivant des cours et en explorant des options du monde réel en rapport avec les professions qui les intéressent. Selon les options disponibles dans leur établissement, les élèves peuvent obtenir un certificat dans l'un des cinq domaines suivants : arts, technologie et innovation numérique, éducation de la petite enfance, santé et bien-être et métiers spécialisés.

Options et opportunités (O₂)

Le programme « [Options et opportunités](#) » (O₂) est un programme de trois ans offrant aux élèves diverses options à l'extérieur de l'école et dans le monde du travail. Il comprend des sorties, des conférences avec des spécialistes, des activités d'apprentissage par le service, des projets en milieu communautaire, des services de mentorat et différents crédits en éducation coopérative. L'élève a ainsi la possibilité de faire le lien entre ses études à l'école et une orientation professionnelle et de mieux s'informer avant de prendre sa décision sur ce qu'il fera après l'école (études à l'université, au collège communautaire, en formation d'apprenti ou entrée directe sur le marché du travail).

- Si l'élève est intéressé par le programme O₂, il a l'obligation de faire sa demande en 9^e année. Il n'y a que 20 places par an dans chacune des écoles offrant le programme.

Métiers spécialisés

Les [cours de métiers spécialisés](#) reproduisent les conditions de travail dans l'industrie (lieu de travail, outils, équipement, mode de fonctionnement). Les élèves ont ainsi la possibilité d'effectuer un apprentissage pratique et pertinent en toute sécurité dans le milieu scolaire. Ils acquièrent les attitudes, les compétences et les connaissances dont ils auront besoin pour répondre aux exigences de la vie, du travail et de l'apprentissage dans les métiers spécialisés. Lorsque l'élève suit le programme d'enseignement après d'une compagne ou d'un compagnon certifié ou qu'il est supervisé par une compagne ou un compagnon certifié lors de son stage, il a le droit de comptabiliser ses heures en vue de l'obtention du certificat dans le métier spécialisé concerné.

Apprentissage pour les jeunes

En Nouvelle-Écosse, l'élève peut s'inscrire en tant que jeune apprenti s'il est âgé de 16 à 19 ans et s'il travaille à temps partiel ou à temps plein dans l'un des métiers désignés en Nouvelle-Écosse. L'inscription est gratuite. Les jeunes apprentis sont rémunérés pendant leur apprentissage et cela leur permet de prendre une longueur d'avance dans leur carrière dans les métiers spécialisés.

Avec cet apprentissage pour les jeunes, les élèves ont l'occasion d'acquérir une expérience pratique dans un métier spécialisé tout en restant au sein du système scolaire public. Lorsque le jeune a un emploi dans un métier spécialisé désigné et travaille sous la supervision d'une compagne ou d'un compagnon certifié, il a la possibilité d'accumuler des heures en vue de l'obtention de son certificat dans le métier spécialisé concerné.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [site Web du programme de formation pour les jeunes apprentis](#).

Programmes de langue française

Les élèves fréquentant une école anglophone ont la possibilité d'obtenir les certificats suivants une fois qu'ils ont suivi les cours exigés :

- [certification d'immersion française](#)
- [certificat de français intégré](#)

Baccalauréat international (BI)

Le [Programme de baccalauréat international](#) est un programme complet d'études reconnu sur la scène internationale et offert en 11^e et en 12^e année dans 156 pays différents. La Nouvelle-Écosse compte à l'heure actuelle 13 écoles offrant ce programme. Pour savoir s'il est disponible dans votre école, interrogez la conseillère ou le conseiller d'orientation.

Le programme de BI est reconnu et respecté par les universités un peu partout dans le monde et les cours de BI permettent d'obtenir des crédits pouvant être comptabilisés pour les études universitaires.

Apprentissage à distance (sur Internet)

Quand l'élève en 10^e, 11^e ou 12^e année souhaite suivre un cours du secondaire qui n'est pas disponible dans son établissement ou qui n'est pas compatible avec son emploi du temps, il peut suivre le cours dans le cadre du programme d'apprentissage à distance.

- Les programmes d'apprentissage à distance sont gratuits pour les élèves fréquentant les écoles publiques.
- Les exigences sont les mêmes que pour les cours suivis en personne.
- Cette option est idéale pour les élèves qui sont à l'aise dans l'utilisation des outils technologiques et dans l'apprentissage sur Internet et qui sont autonomes dans leur apprentissage.

École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE) / École virtuelle au CSAP (EVCSAP)

Les cours de l'[EVNE](#) et de l'[EVCSAP](#) sont donnés par des membres du personnel enseignant des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse pendant la journée d'école. Il est obligatoire pour l'élève d'avoir une plage dans son emploi du temps quotidien pour pouvoir travailler sur ce type de cours et de rencontrer l'enseignante ou l'enseignant du cours virtuel et ses camarades de classe sur Internet pendant qu'il est à l'école.

Plateforme néoécossaise d'apprentissage autonome en ligne (PNAAL)

Les élèves qui suivent un cours de la [PNAAL](#) font leurs études sur Internet de façon autonome à leur propre rythme. Le mentor du cours, qui est une enseignante ou un enseignant agréé, rencontre ses élèves sur Internet, en soirée ou pendant la fin de semaine, entre 8 et 10 fois pendant le cours. Ce mentor aide les élèves à organiser le calendrier de leurs études dans le cours et il les guide au fil du cours, mais il ne leur prodigue pas un enseignement et ne leur offre pas non plus de tutorat.

L'élève a jusqu'à 18 mois pour achever un cours valant 1 crédit, jusqu'à 24 mois pour achever un cours valant 2 crédits et jusqu'à 6 mois pour achever un module. Le [site Web de la PNAAL](#) contient des enseignements supplémentaires, notamment la liste des cours offerts actuellement et des cours à venir.

- Les cours de l'[EVNE](#) et de la [PNAAL](#) sont à la disposition des élèves suivant le programme anglais ou le programme d'immersion française dans un centre régional pour l'éducation (CRE).
- Les cours et de l'[EVCSAP](#) sont offerts en français et mis à la disposition des élèves fréquentant une école du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [site Web du programme d'apprentissage à distance](#) ou en parler à votre conseillère ou conseiller d'orientation. L'inscription à ces cours se fait pendant le processus de sélection des cours à l'école.

Examens provinciaux

En Nouvelle-Écosse, il y a des examens provinciaux pour les cours suivants :

- anglais 10^e année
- mathématiques 10^e année (en anglais)
- français 10^e année (CSAP)
- mathématiques 10^e année (en français)

L'examen provincial représente 20 % de la note finale au cours.

- Lorsque l'élève suit un de ces cours, il a l'obligation de passer l'examen provincial correspondant.
- Lorsque l'élève a un **plan de programme individualisé (PPI)** pour le cours d'anglais de 10^e année, de français de 10^e année ou de mathématiques de 10^e année, il ne participe pas à l'examen provincial.
- Lorsque l'anglais ou le français est pour l'élève une **langue additionnelle**, il n'a pas obligatoirement à participer à l'examen provincial. C'est la direction de l'école qui, en concertation avec le personnel enseignant, les parents/tuteurs et l'élève lui-même, rendra sa décision concernant le ou les examens provinciaux auxquels l'élève a l'obligation de participer, à la lumière du niveau actuel de ses compétences linguistiques.
- Lorsque l'anglais ou le français est pour l'élève une **langue additionnelle**, il a l'autorisation d'utiliser un **outil électronique de traduction** ou un **dictionnaire bilingue**. On lui accorde aussi plus de temps pour l'examen, si nécessaire.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les examens de la Nouvelle-Écosse à la [page du Programme d'évaluation de l'apprentissage pour la Nouvelle-Écosse](#) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Coordonnées

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre centre régional pour l'éducation (CRE) ou le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

- **Centre régional pour l'éducation Annapolis Valley** (CREAV)
- **Centre régional pour l'éducation Cape Breton-Victoria** (CRECBV)
- **Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central** (CRECC)
- **Centre régional pour l'éducation Halifax** (CREH)
- **Centre régional pour l'éducation South Shore** (CRESS)
- **Centre régional pour l'éducation Strait** (CRES)
- **Centre régional pour l'éducation Tri-County** (CRETCT)
- **Conseil scolaire acadien provincial** (CSAP)
- Le **programme ÉcolesPlus** offre toutes sortes de services et de dispositifs de soutien et il est disponible dans toutes les écoles de la province.

Si vous avez besoin d'aide dans votre localité, utilisez les coordonnées suivantes :

- **YMCA School Settlement** – dans toute la province
- **YREACH** – en dehors de la Municipalité régionale d'Halifax (MRH)
- **Immigration francophone** – par l'intermédiaire du responsable de l'aide à l'établissement de votre école